



REGLEMENTS PARTICULIERS du COMITE du BAS-RHIN de HANDBALL 2011/2012

SENIORS MASCULINS PROMOTION D'HONNEUR DEPARTEMENTALE

Article 1 La **PROMOTION D'HONNEUR** est dotée du challenge départemental.
Se reporter au règlement général des Epreuves Départementales pour le mode d'attribution.

Article 2 :

Seuls sont qualifiés les joueurs Seniors et les Moins de 18 ans nés en 94 régulièrement licenciés pour le club à la date du match.

Sanction : perte du match par pénalité.

Article 3 : Obligations

Voir tableau des obligations

Article 4 : FORMULE

Deux poules de 14 équipes. Durée des rencontres : 2 x 30mn.

Phase finale le WE du 20/05/2012 ou 27/05/2012

Les 5 premières équipes de chaque poule disputeront un match simple pour nous permettre d'établir un classement de 1 à 10.

Les équipes de la poule A reçoivent les années paires et les équipes de la poule B les années impaires.

L'équipe terminant première est déclarée Champion du Bas-Rhin et, est qualifiée pour la finale régionale.

Article 5 : ACCESSION

Les 3 premiers du classement de 1 à 6 accèdent en Honneur Départementale. Cependant, s'agissant de l'équipe d'un club dont une autre équipe opérera en Honneur Départementale, elle ne peut accéder à cette division. La première équipe suivante ne répondant pas à ce critère accède automatiquement à sa place, si elle est classée dans les cinq premiers.

Article 6 : RELEGATION

Les équipes classées au 13° et 14° rang de chaque poule sont reléguées en Division 1.

Article 7 :

Par ailleurs, en fonction des accessions et relégations dans les divisions supérieures, des montées ou des descentes supplémentaires peuvent être prononcées.

Article 8 :

Il est rappelé aux clubs recevants les modalités de l'article du paragraphe 5 du Règlement Général des Epreuves Départementales.